

## Rapport de la Commission ad hoc

### Chargée d'examiner le

**Préavis n°15/2022 : Réponse motion – Augmentation des indemnités des fonctions de secrétaire et d'huissier du Conseil communal** (municipale responsable du dossier : Mme Muller Ahtari).

La commission s'est constituée comme suit :

		présent/absent
Le président :	Karim Mazouni	présent
Le rapporteur :	Mathieu Roulet	présent
Les membres :	Alfred Belet	présent
	Gaétan Gumy	présent
	Alexandre Cudré-Mauroux	présent
	Raffaele Spinello	présent
	Raphaëlle Urfer	présent

### Introduction

Présentation par Mme Muller Ahtari et M. Varrin le secrétaire municipal.

La municipalité était présente pour traduire la volonté du Bureau du Conseil en répondant à la motion du 9 mai 2022 du Bureau du Conseil intitulée "Proposition d'augmenter les indemnités des fonctions de secrétaire et d'huissier du Conseil communal".

### Argumentation

L'objectif de la motion est d'établir un salaire et un taux d'activité correspondant à la charge de travail réel de la secrétaire avec un salaire équivalent à un poste similaire dans l'administration communale.

Il a été noté que le salaire actuel de CHF 15'000.-/an à un taux de 16.5% correspond à un salaire annuel équivalant 100% de CHF 90'000.-/an. Le salaire et taux proposé par la motion de CHF 22'500.-/an à 30% correspond à un salaire annuel équivalant 100% de CHF 75'000.-/an. Bien que cela paraît, à priori, comme une diminution de salaire, l'objectif est de proposer un salaire et un taux correspondant à la charge réelle avec un salaire correspondant à la fonction. Avec cette proposition d'augmentation du taux, les heures supplémentaires ne devraient plus être une normalité (dans le sens que le taux est sous-évalué par rapport à la charge) mais une exception.

La revalorisation de la fonction d'huissier a été discutée brièvement sans objection ou modification retenue.

Cette adaptation est soutenue par la municipalité, par le bureau du conseil et par les membres de la commission.

## Conclusion

La Commission, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter le préavis 15/2022 comme proposé par la Municipalité.

Le Mont-sur-Lausanne, le 27.09.2022

Signature

Le président : Karim Mazouni

Le rapporteur : Mathieu Roulet

